

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 28 mars 2023

N/Réf : BdK/LB PV 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Isabelle SENECHAL, Pierre-Alain ROIRON, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Vincent MORETTE, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Pascal BRUN, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAUDEAU, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Gérard PERRIER, Patrick MICHAUD, Oulématou BA-TALL (suppléante de Mme Alice WANNERROY), Fabrice BOIGARD (suppléant de M. Michel GILLOT)

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, Elisabeth GRELIER, Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Françoise MORIN (ayant donné pouvoir à Patrick MICHAUD) , Gérard HENAULT (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Martine CHAIGNEAU, Valérie JABOT (ayant donné pouvoir à Fabrice BOIGARD), Alain MEDINA (ayant donné pouvoir à Annie LAURENCIN), Bertrand RITOURET, Alice WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle MONTAUT , Directrice du pôle Juridique et Carrière du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Dorothee DANCZURA, Directrice du pôle Santé au Travail du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

2023-020 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA COORDINATION

La **section de fonctionnement** du budget annexe de la coordination dégage en 2022 un excédent d'un montant de **6 422,87 €**.

Les **dépenses d'exploitation** se sont élevées à un montant total de **698 353,15 €** (373 660,87 € en 2021), correspondant aux postes suivants :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) pour **634 368,82 €** (338 452,62 € en 2021) dont :
 - le remboursement aux Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire des frais de concours et examens professionnels transférés et qu'ils ont organisés d'un montant total de 347 769,95 € (132 979,02 € en 2021),
 - le remboursement des concours et examens organisés par les Centres de gestion membres d'autres coordinations pour un montant de 281 031,06 € (200 722,50 € en 2021),

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20230328-D_2023_020-

- le remboursement de frais des réunions des instances techniques ou d'orientations stratégiques et des groupes de travail d'un montant de 5 567,81 € (4 751,10 € en 2021).

En 2022, comme en 2021, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis de l'instance stratégique d'Orientation de la Coordination, a décidé de procéder à aucun reversement aux différents Centres de gestion membres de la région Centre-Val de Loire. Celui-ci sera effectif en 2023.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) pour **33 663,10 €** (35 208,25 € en 2021) comprenant :

- le remboursement de la part supportée par les Centres de gestion de la Coordination de la Région Centre-Val de Loire pour la gestion des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (F.M.P.E.) de catégorie A dont ils ont la charge pour un montant de 9 574,88 € (11 120,03 € en 2021),

- le remboursement au budget principal de 50% de la charge salariale d'un agent de catégorie B du service Pôle Emploi Public pour la gestion administrative du budget coordination tel qu'il est prévu dans la Charte de la coordination de la Région Centre-Val de Loire pour 24 088,22 € (24 088,22 € en 2021).

Les recettes de la section d'exploitation, pour un montant total de **1 583 983,27 €** (827 126,23 € en 2021), sont composées des produits suivants :

- le transfert des ressources du C.N.F.P.T. prévu par la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale dont 538 982 € pour l'organisation des concours et examens (715 929 € en 2021) et 60 887 € au titre des F.M.P.E. (80 876 € en 2021), soit un montant total de **599 869 €** (796 805 € en 2021),

- la refacturation des concours et examens de catégories A et B (transférés) hors filière médico-sociale organisés par les différents Centres de gestion de la Coordination de la Région Centre-Val de Loire auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs (104 907,02 € pour 2022 contre 30 321,23 € en 2021).

La section d'investissement n'enregistre aucun mouvement et ne présente donc aucun résultat.

Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2021, on constate au 31 décembre 2022 un résultat de clôture excédentaire de **885 630,12 €**, détaillé dans le tableau ci-après.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président,

Après que Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président, ait quitté la salle afin de ne pas participer au vote,

Le Conseil d'Administration,

Réuni sous la présidence de Madame Isabelle SENECHAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe de la coordination, dressé par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de la coordination, lequel peut se résumer par les tableaux annexés au présent document.

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité de restes à réaliser (absence de RAR).

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe de la coordination tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération pour l'année 2022.

BUDGET ANNEXE DE LA COORDINATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RESULTAT DE L'EXECUTION						
Résultats cumulés	Affectation des résultats	Opérations		Solde des opérations	Résultats cumulés	
2021	2021	2022		2022	2022	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture (2022)	
a	b	Exercice 2022	Exercice 2022	e = d - c	f = a + b + e	
c	d	e	f			
TOTAL BUDGET	879 207,25	0,00	698 353,15	704 776,02	6 422,87	885 630,12
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	879 207,25	0,00	698 353,15	704 776,02	6 422,87	885 630,12

RESTES A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	0,00	0,00	0,00

Fait et délibéré, le 28 mars 2023

Pour expédition conforme,

Le Président du Centre de Gestion

d'Indre-et-Loire,

Acte transmis en Préfecture le : 11/04/2023
 Acte reçu en Préfecture le : 11/04/2023
 Acte publié électroniquement le : 12/04/2023
ACTE EXECUTOIRE



Jean-Gérard PAUMIER

REÇU EN PREFECTURE
 le 11/04/2023
 Application agréée E-legalite.com